



FONDATION  
Claude Masse

## BOURSE DE LA FONDATION CLAUDE MASSE (2018-2019)

La bourse de maîtrise de la Fondation Claude Masse vise à favoriser le développement et l'actualisation des connaissances sur la société de consommation. Chaque année, la Fondation octroie cette bourse à un-e étudiant-e à la maîtrise en sciences sociales – droit, sociologie, histoire, économie, anthropologie, etc. –, dont les recherches portent, en tout ou en partie, sur la protection du consommateur.

### **Domaine d'études :**

- Droit, sociologie, histoire, économie, anthropologie ou autre discipline pourvu que le mémoire soit axé, en tout ou en partie, sur la protection du consommateur.

### **Montant de la bourse :**

- 2 000 \$;
- La bourse sera remise en deux versements, le premier à l'annonce de l'octroi de la bourse (1 000 \$) et le second au moment du dépôt du mémoire (1 000 \$).

### **Critères d'admissibilité :**

- Étudiant-e inscrit-e officiellement à la maîtrise à titre d'étudiant-e régulier-ère à plein temps ou à temps partiel;
- Être au stade de la rédaction du mémoire de maîtrise.

**N.B.** Les essais ne sont pas considérés.

### **Critères d'attribution :**

- Posséder un excellent dossier académique;
- Les candidats-es seront évalué-es sur leur motivation, leurs réalisations, leur intérêt à l'égard de la protection du consommateur et la pertinence du sujet de recherche.

**Dossier :**

- Lettre de présentation et de motivation;
- Sommaire du projet de mémoire (2 à 4 pages);
- Lettre d'appui du directeur du mémoire;
- Curriculum vitae des expériences professionnelles et académiques, prix et distinctions;
- Relevés de notes du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycles.

**Renseignements / coordonnées :**

- Les candidats-es devront envoyer leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

Fondation Claude Masse  
C.P. 20035, Succ. De Vinci  
Repentigny (Québec)  
J5Y 0K6

et par courriel à : [fondationclaudemasse@globetrotter.net](mailto:fondationclaudemasse@globetrotter.net)

La Fondation Claude Masse se réserve le droit de ne pas attribuer la bourse, si elle juge qu'aucun-e candidat-e ne répond de manière satisfaisante à ces critères.

**Date limite :        au plus tard le 14 décembre 2018.**